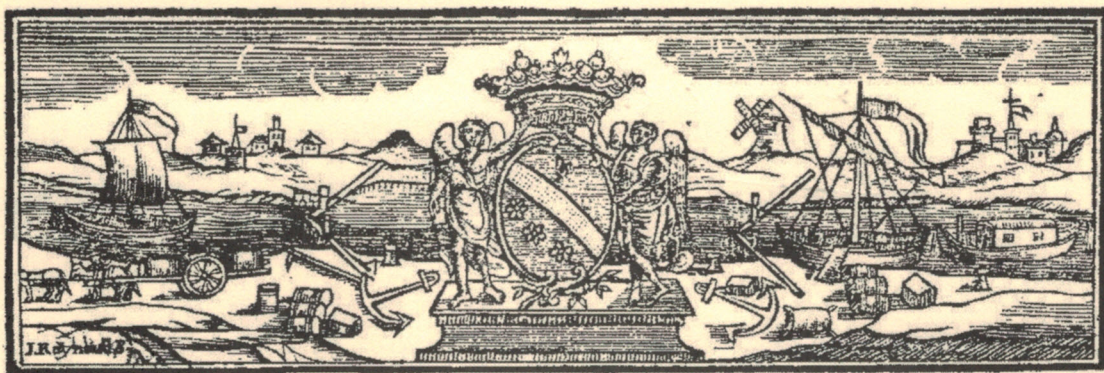
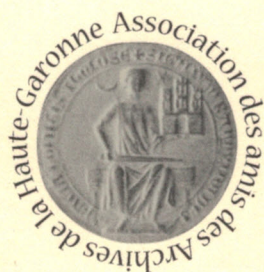


# À LA RECHERCHE DE LA RIGOLE D'ESSAI DE PIERRE POL RIQUET DANS LA MONTAGNE NOIRE

(1665)



*Gérard CREVON*







À LA RECHERCHE DE LA RIGOLE  
D'ESSAI DE PIERRE POL RIQUET  
DANS LA MONTAGNE NOIRE  
(1665)

*Par Gérard Crevon*

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne  
avril 2014 (édition revue, première édition : juin 2012)

Illustration couverture :  
Bois gravé du XVIII<sup>e</sup> siècle aux armes des Riquéty sur décor de batellerie  
(Arch. Canal du Midi)

# Sommaire

Trois documents de 1665 .....	7
La genèse du projet.....	9
Les sources documentaires principales.....	13
Les documents auxiliaires.....	23
La reconstitution du tracé .....	25
Les vestiges.....	29
En guise de conclusion.....	35



## **Arrêt commettant Pierre Pol Riquet pour faire exécuter la rigole d'essai**

Archives du Canal du Midi (VNF), liasse 2, pièce 1.

Transcription en français actuel

*Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil les procès verbaux et devis faits pour la communication des mers Océane et Méditerranée par les provinces de Languedoc et Guyenne, et sa Majesté voulant faire travailler incessamment aux rigoles nécessaires pour faire l'essai de la pente et conduite des eaux, et pour cet effet commettre une personne intelligente et connaissante en ces sortes de travaux pour, sous les ordres des sieurs de Bezons, conseiller ordinaire de sa Majesté en ses Conseils, et Tubeuf, maître des requêtes, et intendants de justice, police et finance en la dite province de Languedoc, prendre le soin et la conduite des dits ouvrages,*

*SA MAJESTE EN SON CONSEIL a commis et commet M. Pierre Paul Riquet, sieur de Bonrepos, pour, sous les ordres des dits sieurs de Bezons et Tubeuf, prendre soin des dits ouvrages, être présent aux adjudications et baux au rabais qui en seront faites, tenir le rôle des ouvriers qui y travailleront, avoir l'œil sur iceux et à ce que les choses qui leur seront nécessaires leur soient fournies, et tenir la main à ce que tout soit pleinement exécuté avec la diligence et la perfection requises.*

*Fait au Conseil d'État du Roi, tenu à Paris le vingt-septième jour de Mai mille six cent soixante cinq.*

*[signé] Berryer*

## **Lettre de Riquet à MM. Bezons & Tubeuf au sujet de l'avancement de la rigole d'essai**

Archives du Canal du Midi (VNF), liasse 2, pièce 13.

Transcription en français actuel

*Du 18 août 1665, Monsieur, étant à Bonrepos, a écrit à Messieurs de Bezons et Tubeuf, intendants en Languedoc*

*Messeigneurs,*

*Je suis en ce lieu depuis avant-hier, et j'en partirai demain pour retourner à ma besogne qui s'avance, de sorte que les trois rigoles de la Montagne Noire sont finies, toutes les eaux de la dite montagne dans Sor, et les deux rigoles de Durfort et de Greissens, qui les doivent conduire aux Naurouzes, point de partage, commencées et marquées. De là, Messeigneurs, vous infèrerez que le tout sera dans sa dernière perfection avant le mois d'octobre prochain,*



*ayant quarante terrassiers, vingt tailleurs de pierre et deux niveleurs qui travaillent à tirer les pierres et donner rapidité aux dites rigoles de la Montagne Noire, et quatre-cent hommes à chacun des deux ateliers de Durfort et de Greissens, commandés et ordonnés par les gens choisis pour cet effet, et par moi qui vais toujours de poupe à proue, ayant recouvré ma santé, dans ce pénible mais agréable travail, duquel, contre le sentiment de tout le monde, je sortirai glorieusement et à bon marché, car suivant vos bons conseils, Messieurs, je tacherai d'amoindrir le prix des travailleurs, ce que j'ai voulu faire deux ou trois fois, mais je m'en trouvais délaissé à cause de la récolte. Maintenant qu'elle tire à sa fin, j'en viendrai plus facilement à bout. Vous trouverez, ci-inclus, la délibération prise pour le dit travail et vous me ferez grâce de me croire.*

*Avec respect.*

*Riquet*

## **Instruction de Riquet sur l'organisation des chantiers de la rigole d'essai**

Archives du Canal du Midi (V.N.F), liasse 2, pièce 12.

Transcription en français actuel

### *Ateliers*

*Les trois rigoles de la montagne seront travaillées et mises en bon état à la diligence de MM. Roux et Campmas, assistés de vingt tailleurs de pierre et de quarante terrassiers.*

*L'atelier de Greissens sera commencé le lundi 17 du mois d'août courant avec le nombre de deux cent hommes qui seront pris à des premiers venus sur le dit travail et seront commandés par les sieurs Aubert et de la Halle, officiers, qui en feront le rôle chaque jour, et conduits par les sieurs Gallinier et Pierre, secourus et assistés par les sieurs Jouy, Barrat, Guérin, Ayrolles et Cambacerès. Lequel atelier sera augmenté d'autres deux cent hommes, incontinent après que l'on aura fini ceux de la montagne, et sera aidé de cinq inspecteurs pour commander au travail chacun quarante hommes.*

*L'atelier de Durfort sera continué de deux cent hommes, comme il est, jusques à mardi ou mercredi prochain, que ceux de la montagne seront au bout, car, en ce temps là, il le faut doubler d'autres deux cent hommes, et le dit atelier sera commandé par les sieurs Grézillon et Cavallier, et aura pour niveleurs les sieurs Pech et Decamps, et pour inspecteurs MM. de la Roque, Teyssaire, le sieur \_\_\_\_\_ de Peyriac, Salon, Pech.*

*Fait et arrêté à Revel ce 14 août 1665      Salon      Riquet*

**R**ELIER L'OCÉAN ATLANTIQUE à la mer Méditerranée par un canal de navigation traversant l'isthme gaulois, fut le rêve de plusieurs monarques et grands du royaume. À chaque génération, des projets voyaient le jour. Dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, on savait que le seuil de Naurouze était l'endroit le plus approprié où la voie navigable artificielle devrait recevoir l'eau qui la remplirait et lui permettrait de fonctionner. Cependant toutes les études achoppaient sur la même difficulté : ce lieu fait partie d'un district dépourvu de ressources hydriques.

C'est Pierre Pol Riquet qui, sous le règne de Louis XIV et le ministère de Colbert, fut le concepteur final de cette artère, et l'entrepreneur qui la réalisa, car il avait découvert que l'on pouvait alimenter correctement un tel canal à partir de ce magnifique château d'eau que constitue la partie occidentale de la Montagne Noire.

## **La genèse du projet**

Entre 1648 et 1660 Riquet avait habité Revel, au pied de ce massif. À l'est de la ville coulait une rivière abondante, le Sor. Et, depuis sa fondation au XIV<sup>e</sup> siècle, la cité s'y approvisionnait au moyen d'un petit canal de dérivation, la « rigole des consuls<sup>1</sup> ». Des mesures de nivellement avaient révélé à cet hydrologue amateur qu'il était possible, en prolongeant cet ouvrage, de conduire ses eaux, par pente naturelle, jusqu'au seuil de Graissens, au milieu du large couloir qui relie les plaines de Revel et de Castelnaudary, puis, de là, jusqu'au seuil de Naurouze. Cela constituera, dans le dispositif final, la « rigole de la plaine ». Cependant, une estimation<sup>2</sup> de la quantité d'eau nécessaire pour faire fonctionner le canal de navigation lui avait fait craindre que celle fournie par cette

---

1 - Appellation que lui a donnée un érudit révélois, M. Albin Bousquet.

2 - Au XVII<sup>e</sup> siècle, on ne savait pas mesurer précisément le débit des rivières, cette estimation ne pouvait être établie que par comparaison subjective à d'autres voies fluviales.

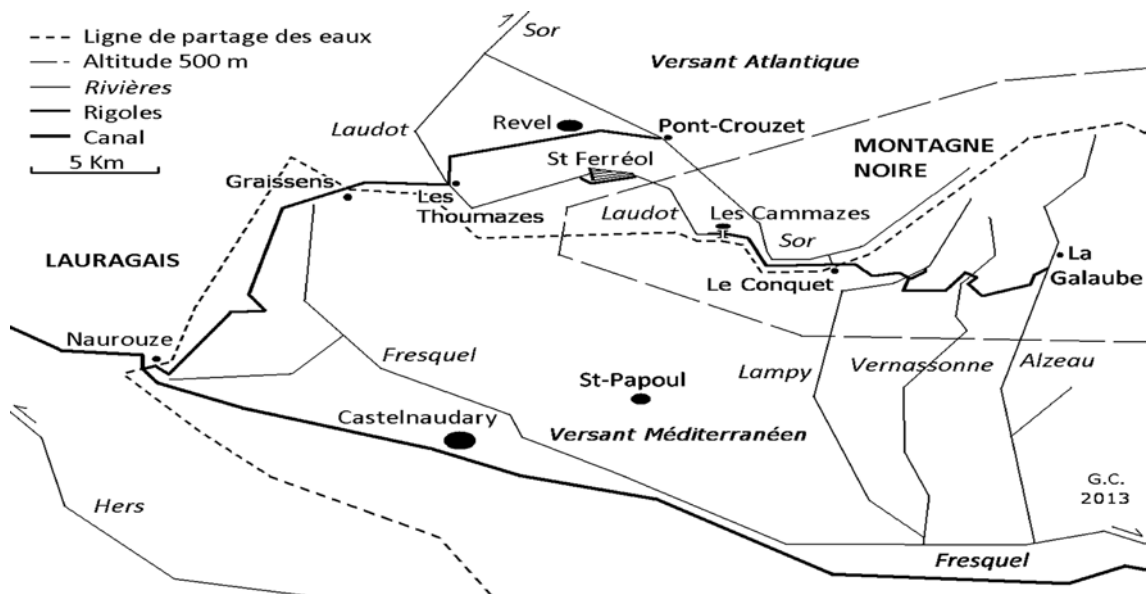


Fig. 1 – Carte du système alimentaire du bief de partage Canal du Midi

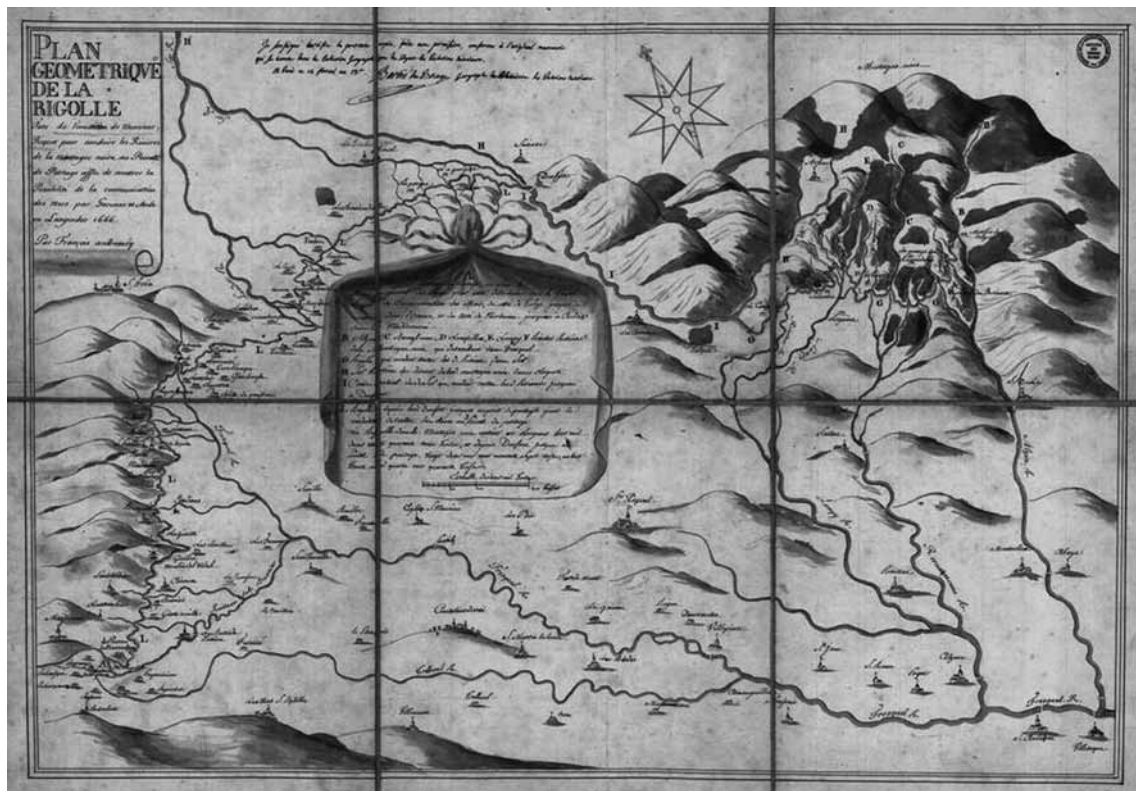


Fig. 2 – Carte de la rigole d'essai, Fr. Andréossy, 1666

Archives du Canal du Midi – V.N.F.

seule rivière soit insuffisante. Sur l'autre versant de la montagne, il est un torrent, l'Alzeau, encore plus abondant que celle-ci. L'ayant découvert, Riquet conçut d'amener les eaux de celui-ci dans celle-là au moyen d'un autre petit canal de dérivation, la « rigole de la montagne ». Cependant, pour réaliser ce transfert il fallait franchir la ligne de partage des eaux. Riquet trouva un passage approprié, le col du Conquet.

C'est ce plan initial que Riquet proposa à Colbert en lui écrivant à la mi-novembre de 1662.

Au fil du temps, le système d'alimentation (Fig. 1) du canal gagna en complexité. De nos jours, la rigole de la montagne ne déverse plus ses eaux dans le Sor, qui absorbe toutefois son trop-plein en hiver et au printemps. Quelques années après la mort de Riquet, ce canalet fut prolongé vers l'ouest afin de les conduire jusqu'au gros réservoir formé par le barrage de Saint-Ferréol, d'où elles rejoignent la rigole de la plaine. Cette dernière dérive toujours une partie des eaux du Sor, et amène le tout au point de partage de l'artère de navigation, à Naurouze.

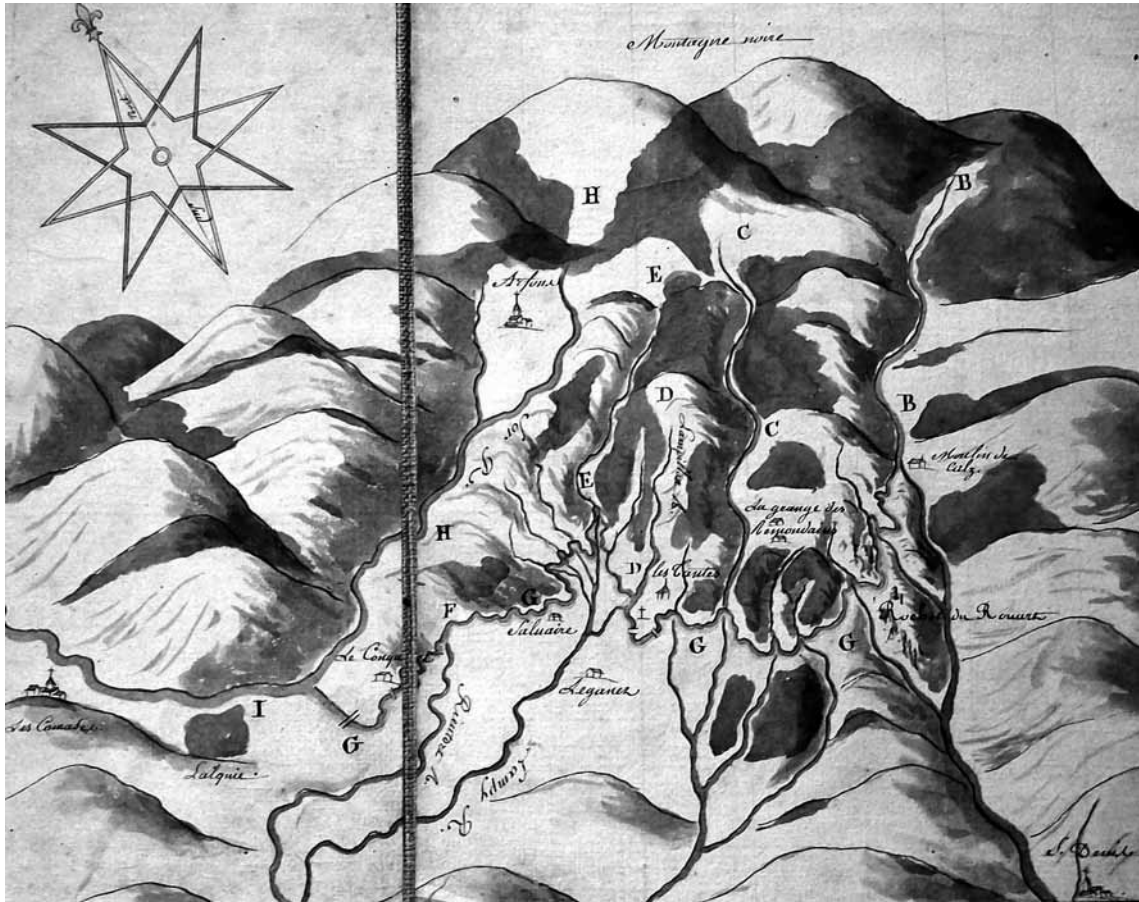
En février 1663, le ministre, très intéressé par la proposition de Riquet, ordonna qu'une commission assistée d'experts l'évalue. Celle-ci se déplaça sur le terrain pendant un mois à la fin de 1664. Ayant reconnu, arpenté et nivelé l'ensemble du parcours projeté, les commissaires rendirent, le 19 janvier 1665, un rapport circonstancié<sup>3</sup> dont la conclusion était largement favorable au projet de Riquet, mais qui s'achevait néanmoins sur cette recommandation :

*« ... comme il ne serait pas juste d'entreprendre un dessein de cette importance, soit pour la gloire du roi, soit pour la dépense qu'il y a à faire, sans être convaincu par une démonstration plus certaine que le raisonnement, celle de l'expérience, nous croyons que l'on pourrait tirer un canal de deux pieds de large pour faire couler un filet de la rivière de Sor jusqu'au point de partage [...] afin qu'étant persuadés par cet essai, dont la dépense serait médiocre, on pût entreprendre hardiment le plus avantageux ouvrage qui ait jamais été proposé. »*

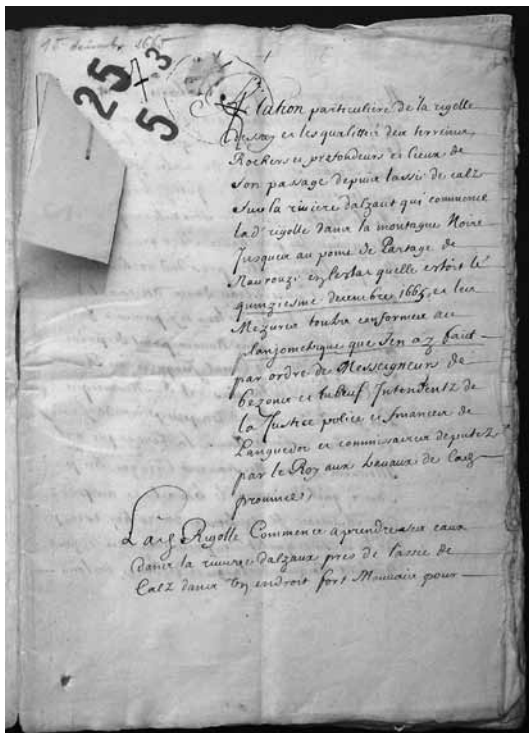
Riquet proposa alors de réaliser une rigole d'essai sur ses deniers. Il n'en serait remboursé qu'en cas de succès. Le 27 mai le Roi ordonna l'opération. Les travaux commencèrent au début de juillet et s'achevèrent dans la deuxième quinzaine d'octobre. Ce canal probatoire avait 65 cm de large et autant de profondeur. Le 8 novembre 1665, les Intendants de Languedoc, médusés, constatèrent que l'eau de l'Alzeau coulait à Naurouze. La réussite totale de cette démonstration valida le projet et leva les dernières réticences des autorités. En octobre 1666, Louis XIV signa l'édit « *pour la jonction des Mers Océane et Méditerranée par un Canal de communication* ».

---

3 - Dans : Descendants de Riquet, 1805, *Histoire du canal de Languedoc*.



**Fig. 3 (ci-dessus) – Extrait de la carte de la rigole d'essai par Andréossy, 1666**



**Fig. 4 (ci-contre) – Relation de la rigole d'essai**

Archives du Canal du Midi – V.N.F.

Lorsque, en 1667, Riquet fit procéder au traçage de la rigole définitive, il ne reprit pas le trajet de l'ouvrage probatoire, mais, afin, disait-il, de recueillir le maximum d'eau, il rechercha un itinéraire ayant la plus basse altitude possible. Si bien que, de nos jours, mis à part pour quelques rares personnes<sup>4</sup>, le tracé antérieur était tombé dans l'oubli.

## Les sources documentaires principales

Si l'on veut retrouver celui-ci, on dispose pourtant de deux documents de premier ordre.

À Toulouse, les archives du Canal du Midi (V.N.F.) détiennent une copie de la carte de la rigole d'essai<sup>5</sup> (Fig. 2), dressée en 1666 par François Andréossy, un jeune ingénieur que la commission chargée d'examiner le projet en 1664 avait engagé comme géomètre et dont Riquet fera par la suite son principal adjoint technique. Bien que dessiné selon les habitudes picturales de l'époque, ce « *plan géométrique* » contient de précieuses informations. Y figurent des reliefs, des cours d'eau, des forêts et des lieux-dits. Beaucoup sont nommés et la grosse majorité des toponymes est toujours valable (malgré, parfois, une orthographe modifiée) et peut être localisée, notamment à l'aide des cartes IGN au 1/25 000<sup>e</sup> et des cadastres. Y figurent aussi les ponts sur la rigole, ce qui peut fournir des indices sur les chemins les plus fréquentés.

Le deuxième document qui va nous aider appartient lui aussi aux Archives du Canal. Il s'agit d'une copie de la « *Relation particulière de la rigole d'essai* » (Fig. 4), une sorte de rapport, rédigée par un auteur anonyme<sup>6</sup> à la fin de 1665 à la demande des commissaires du roi chargés d'évaluer le projet de Riquet. S'il manque souvent de précision et est parfois un peu confus, les indications qu'il contient complètent utilement celles fournies par la carte. Entre autres choses on y trouve une liste des principaux ruisseaux captés, avec la hauteur d'eau que l'auteur y a mesurée, ce qui donne une idée de leur importance respective.

Le parcours de la rigole de la plaine s'est révélé facile à déterminer sur la carte<sup>7</sup> car les nombreux toponymes notés par Andréossy sont encore quasiment tous en usage. Jusqu'au seuil de Graissens il passe plus haut que la rigole actuelle, ensuite il se confond avec elle (Fig. 5 et 6).

---

4 - Michel Adgé : 1984, *Les ouvrages d'art du Canal du Midi* (1984), mémoire de maîtrise d'Histoire ; décembre 2011, *La construction du Canal Royal de la jonction des mers en Languedoc (Canal du Midi)*, thèse de doctorat d'État en Histoire, Université Montpellier III.

En mars 1981, avec Bertrand et François Gabolde, il a découvert des vestiges de la rigole d'essai. Il n'avait rien publié à ce sujet jusqu'à sa thèse de doctorat. Avec une approche indépendante de la sienne (je n'ai pu lire sa thèse qu'en novembre 2012) j'ai abouti aux mêmes résultats que lui, à l'exception de la prise d'eau sur l'Alzeau.

5 - Je dois à M. Samuel Vannier, archiviste du Canal du Midi aux Voies Navigables de France, d'avoir attiré mon attention sur ce document.

6 - À la fin du document, l'auteur fait état de sa jeunesse ; il ne s'agit donc pas de Riquet qui avait alors 56 ans, pas plus que d'Andréossy, qui avait 32 ans, âge auquel, au XVII<sup>e</sup> siècle, on n'était plus considéré comme étant jeune.

7 - Je n'ai pas vérifié sur le terrain s'il y a encore des vestiges mais Michel Adgé et ses amis en ont trouvé.

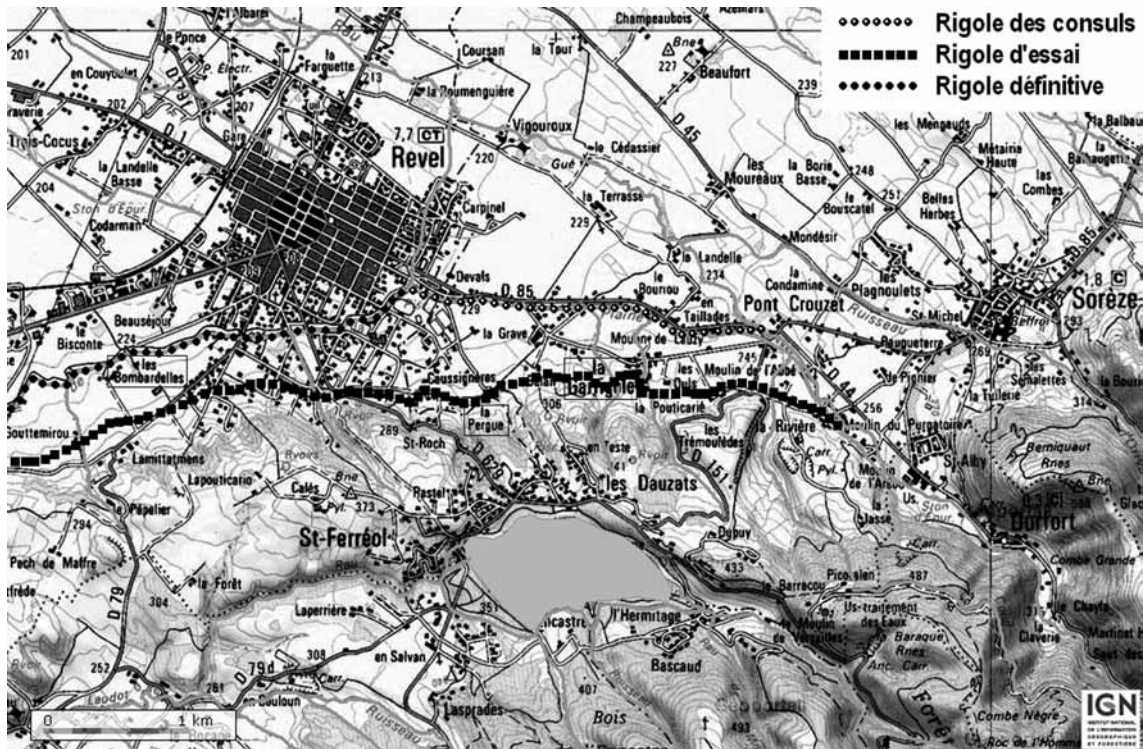


Fig. 5 – Rigole d’essai de la plaine/Sor – Bombardelles

*Fond de carte Géoportail/IGN*

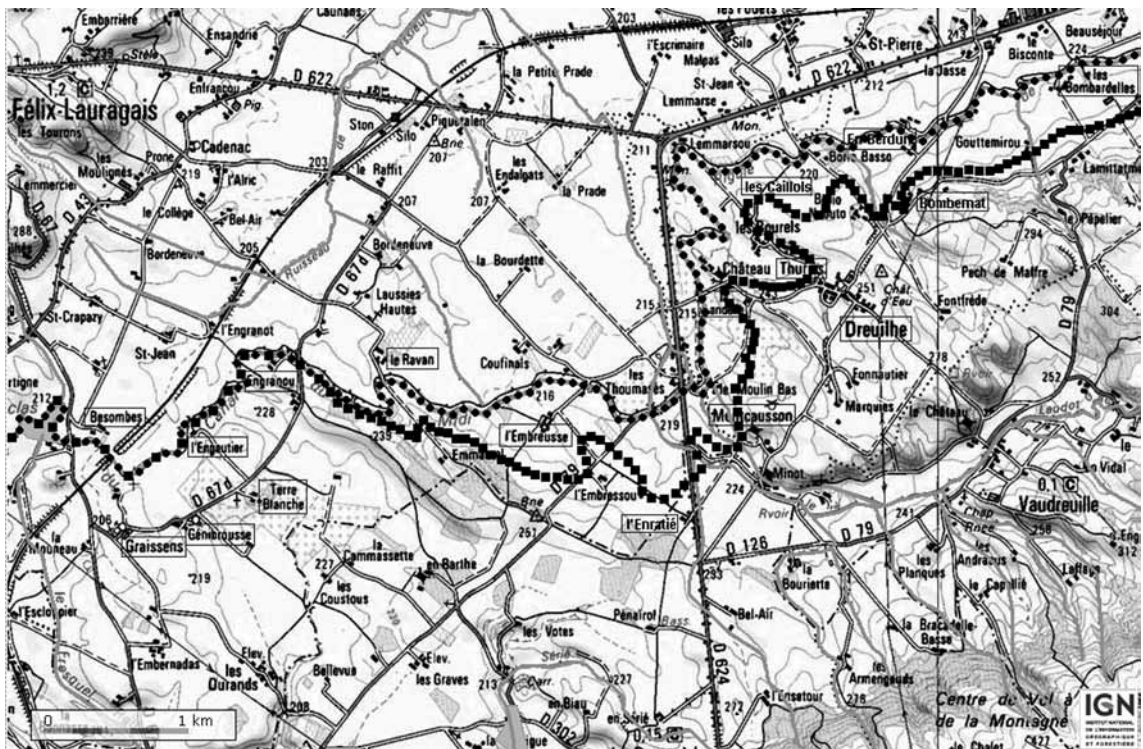


Fig. 6 – Rigole d’essai de la plaine/Bombardelles – Graissens

*Fond de carte Géoportail/IGN*

Le cas de la rigole de la montagne, que je vais étudier ici en détail, est plus complexe. Dans le projet de base, celui que Riquet avait exposé à Colbert en 1662, celle-ci s'achevait au lieu-dit Le Conquet sur un affluent très mineur du Sor dans lequel elle se déversait juste après avoir franchi la ligne de partage des eaux au col du Conquet.

Sur la carte d'Andréossy la région qui nous intéresse est circonscrite par les villages de Saissac, Saint-Denis, Arfons et Les Cammazes (Fig. 2). Elle renferme les parties amont des rivières Sor, Rieutort, Lampy (et son affluent « *Lampillon* », maintenant appelé Lampiot), Vernassonne et « *Alzau* » (de nos jours orthographié Alzeau). Un certain nombre d'affluents de chacune de ces rivières est figuré sans être nommé.

La carte d'Andréossy fait débiter la rigole d'essai sur l'Alzeau au Moulin de Calz. Pour sa part, la « *Relation* » s'ouvre par ces mots :

*« La dite rigole commence à prendre ses eaux dans la rivière d'Alzau près de la scie de Calz dans un endroit fort mauvais pour n'y avoir presque point de terre, mais seulement des rochers fort méchants, qui contiennent environ vingt toises (≈ 40 m) de long. Et du dit rocher jusques à un autre plus mauvais que le précédent il y a quelques terres mêlées de graviers, de la longueur de soixante-cinq toises (127 m). Et même [sur] les penchants fort grands et presque inaccessibles près du dit rocher escarpé on y a fait passer l'eau dans un canal de bois de dix toises (20 m) de long, n'y pouvant faire aucune chaussée pour n'avoir point de prise ferme. Depuis le dit canal jusques au ruisseau de Coudières les terrains sont de même que les précédents... »*

Cette dernière phrase identifie le premier torrent notable croisé par la rigole ; il s'ensuit que le moulin de Calz se situait entre le confluent des Coudières avec l'Alzeau et celui de l'Alzeau avec son affluent de rive droite immédiatement en amont : le ruisseau du Pesquié (Fig. 7).

Il n'est pas aisé d'identifier ledit moulin qui ne figure sous ce nom sur aucune carte moderne (IGN et cadastre) ou même ancienne (d'état-major et Cassini). Cals désigne actuellement deux petits villages de la commune de Lacombe, proches de l'Alzeau, Cals-haut et Cals-bas. Un ancien moulin (Fig. 25) existe encore au hameau de La Galaube, au-dessous du chef-lieu communal. Il tirait son énergie de la chute de six mètres que fait le torrent à une vingtaine de mètres en amont en franchissant un seuil rocheux. Cet établissement pourrait donc s'identifier à celui de Calz et la rigole d'essai devait se connecter à l'Alzeau dans ce secteur.

Selon le « *Plan géométrique* », après quelques sinuosités, la rigole coupe un affluent de l'Alzeau : c'est le torrent des Coudières comme on l'a vu ci-dessus. Ensuite elle franchit une sorte de col reliant le massif principal, qui est figuré ici avec des pentes escarpées, à un contrefort, lui aussi à flancs raides, marqué « *Rocher du Rouart* », puis traverse un nouvel affluent du dit Alzeau. De son côté, la « *Relation* » mentionne : « *Depuis le dit ruisseau (de Coudières) jusques à celui de Vernassonne il se trouve quatre*



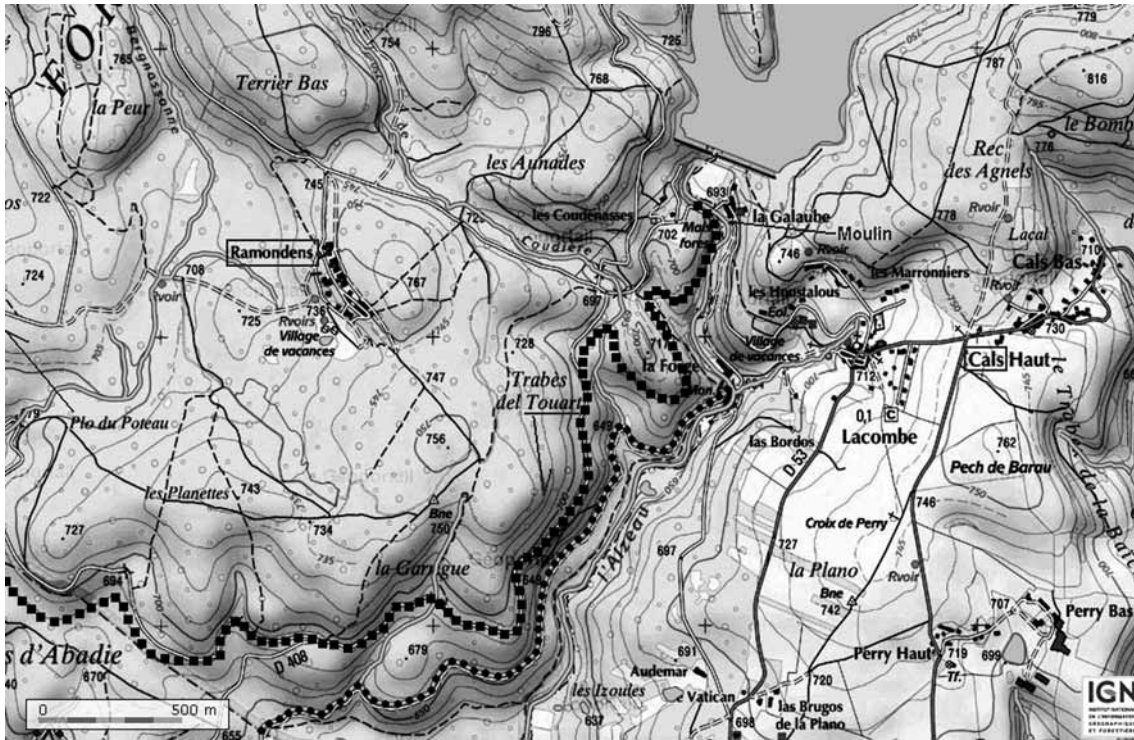


Fig. 7 – Carte du secteur Ramondens – La Galaube – Cals  
*Fond de carte Géoportail/IGN*

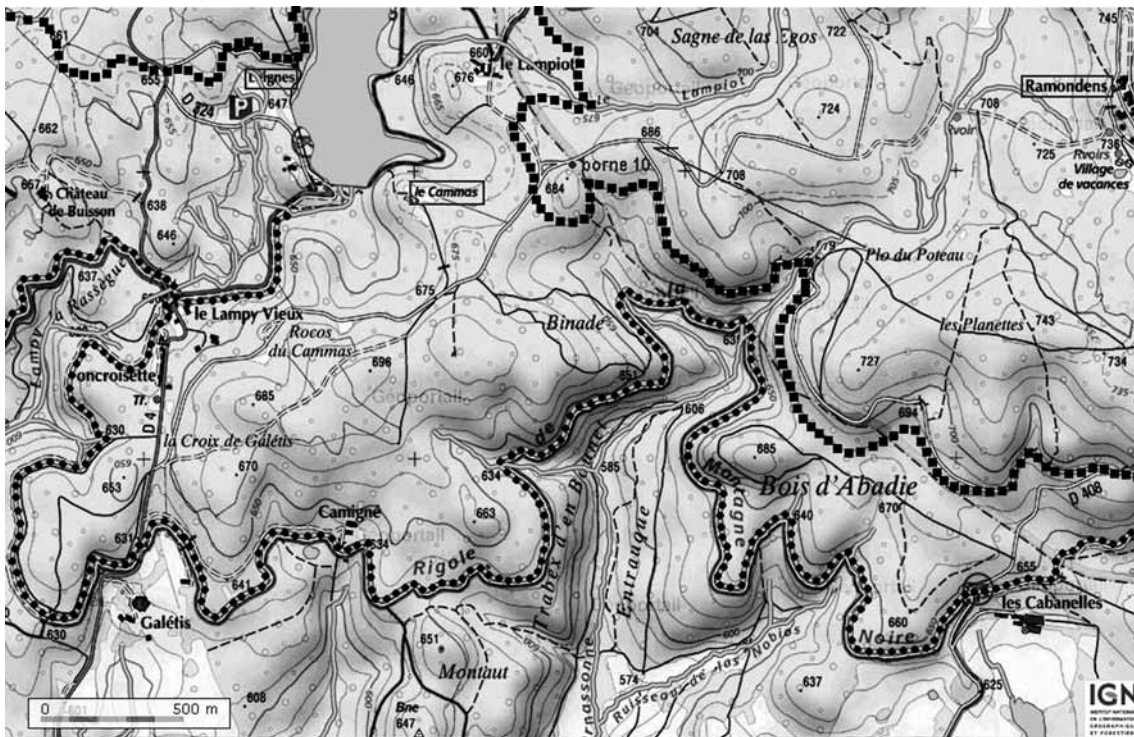


Fig. 8 – Carte du secteur Le Lampy Vieux - Ramondens  
*Fond de carte Géoportail/IGN*

*petites fontaines près desquelles fontaines est une grande quantité de rochers mouvants (chaos) et un grand roc escarpé nommé saut de Rouart. »*

Sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup>, au sud-est du hameau de Ramondens (dénommé « *La grange des Remondains* » sur le plan d'Andréosy) une partie du versant ouest du vallon des Coudières porte le nom de « *Trabès del Touart* ». « *Trabès* » signifiant en occitan « versant en forte pente », on a toutes les raisons de croire que le « Rocher du Rouart » se situe dans ce secteur.

Entre l'Alzeau et la Vernassonne, le plan d'Andréosy indique quatre torrents s'échappant du massif de Ramondens : les deux premiers sont des affluents de l'Alzeau, les deux autres le sont de la Vernassonne. Pour sa part, la liste des principaux cours d'eau captés, contenue dans la « *Relation* », ne comporte que trois torrents sur ce même intervalle : le *Chantemerle*, l'*Homme Mort* et le *Leznonie*. Dans ledit secteur, à l'ouest des Coudières, la carte IGN montre un autre ruisseau se jetant dans l'Alzeau, nommé Cantemerle sur le cadastre. Andréosy a donc figuré sur son plan les Coudières et le Cantemerle. Un peu plus au sud, sur la rive gauche du Cantemerle, la carte IGN montre une espèce de dôme culminant à 679 m relié au reste du massif par un ensellement. Ce petit contrefort sépare le Cantemerle de l'Alzeau au-dessus de leur confluent. Toutefois il est difficile de qualifier ce bombement de rocher. Par contre il est plausible que l'inscription « *Rocher du Rouart* » ne désigne pas le dôme lui-même mais les flancs escarpés voisins. Le terme de « *saut de Rouart* » utilisé par l'auteur de la « *Relation* » conforte cette interprétation. Pour sa part le cadastre désigne sous le nom de « *Trabès del Touart* » un secteur situé un peu plus au sud que celui indiqué par la carte IGN. Comme il est fréquent que les noms de lieu ne soient pas positionnés sur les cartes de ce type avec la plus grande exactitude, ce toponyme doit en réalité désigner la zone des pentes les plus redressées du versant dominant l'Alzeau à l'est du point coté 750 (borne IGN). À l'est du dôme à 679 m et en contrebas de la route, à l'extrémité sud du Trabès del Touart ainsi repositionné, le granite affleure à nu sur une surface de quelques centaines de mètres carrés. Comme il est fort probable que ce dénudement soit ancien<sup>8</sup> il pourrait s'agir là du Rocher du Rouart. Il subsiste néanmoins une question car, sur la carte IGN, on ne trouve entre le Cantemerle et la Vernassonne qu'un seul affluent de cette dernière, nommé ruisseau de Las Nobios (le *Leznonie* de la « *Relation* »). Le seul autre torrent entaillant notablement les flancs du massif de Ramondens dans ce secteur (sans nul doute celui qui dans la « *Relation* »

---

8 - L'examen de la carte d'Andréosy montre qu'au xvii<sup>e</sup> siècle le couvert forestier était nettement moins étendu que de nos jours. Dans la « *Relation* », la description de la qualité des terrains traversés par la rigole d'essai laisse penser que la couche d'humus était, en maints endroits, des plus réduites (il mentionne souvent de la terre ou du sable mélangé à des blocs rocheux). Il y avait même des secteurs carrément chaotiques : parlant du secteur du Rouart, il dit par exemple : « *Dans les susdits lieux il est presque impossible qu'un homme puisse aller à cheval sans risquer de se précipiter, car ce sont tous grosses pierres mouvantes qui font des cavernes et creux dans lesquels il n'y a que du sable et non de la terre...* » Depuis, la forêt s'est beaucoup étendue et l'humus s'est développé, réduisant les irrégularités du sol.



est appelé ruisseau de *l'Homme Mort*) est situé directement au nord de la ferme des Cabanelles et se jette dans le Cantemerle. On ne peut expliquer cette anomalie que par une erreur de relevé d'Andréossy. En effet, compte tenu de la topographie de la sorte de plateau où se situe la dite ferme, si le géomètre qui a dressé la carte n'a pas longé pas à pas le lit du torrent et s'est contenté de l'observer depuis quelque point haut il a très bien pu considérer à tort l'affluent du Cantemerle comme étant le cours supérieur d'un ruisseau qui prend en réalité sa source bien plus bas que Les Cabanelles, et qui rejoint la Vernassonne sous la ferme de l'Albejot.

Après avoir franchi la Vernassonne (orthographiée *Bergnassonne* sur la carte IGN dans ce secteur), la rigole d'essai poursuivait son chemin en traversant un affluent de rive droite de ce même torrent (certainement le ruisseau de *Reynaud* de la liste de la « *Relation* »), puis rejoignait le Lampiot en contournant un endroit où se trouvait une croix, endroit par ailleurs situé à l'ouest d'un lieu-dit nommé « *Les Tantes* ».

La croix devait être un monument suffisamment important pour servir de point de repère. On pense immédiatement à une croix de carrefour. Dans ce secteur, la rigole d'essai était franchie par deux ponts. Il est donc possible que les deux chemins qui les empruntaient se rejoignaient au pied de cette croix. Effectivement, sur le cadastre de 1833<sup>9</sup> ce secteur est traversé par un « *chemin de Saissac à Ramondens* », duquel se détache une branche secondaire. D'autre part on se trouve ici sur les confins de la Grange de Ramondens, domaine agricole qui appartenait depuis le XIII<sup>e</sup> siècle aux moniales dominicaines de l'abbaye de Prouilhe (Fanjeaux, Aude). Or à la suite d'un procès qu'elles eurent avec les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, possesseurs du village d'Arfons, elles firent borner, vers 1290, le périmètre de leur territoire. Il subsiste quelques-unes de ces bornes grossièrement taillées mais relativement hautes (environ 1,60 m hors sol) et gravées d'une croix dans leur partie supérieure (Fig. 15). Leur taille était peut-être même plus grande lorsqu'elles étaient disposées au bord d'un chemin. La croix figurée par Andréossy pourrait être l'une d'elles. S'il s'agit bien d'une borne monastique ce monument devait être implanté sur la limite de la Grange, à laquelle a succédé maintenant l'actuelle forêt domaniale de Ramondens. Dans toute cette zone, cette limite est en même temps frontière communale, départementale et diocésaine. Or la limite domaniale est encore de nos jours matérialisée par des bornes bien façonnées, numérotées, mises en place au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et dont l'une, portant le n° 10 (Fig. 16), est d'ailleurs implantée au bord de la route actuelle à l'endroit où celle-ci passe de l'Aude dans le Tarn, au nord du point coté à 684 m. Cette borne n° 10 pourrait donc avoir pris la place d'une borne monastique. Il y a toutefois une autre interprétation possible du signe cruciforme figuré par Andréossy. La borne n° 10, mentionnée

---

9 - Feuille Arfons/D2, Archives départementales du Tarn.

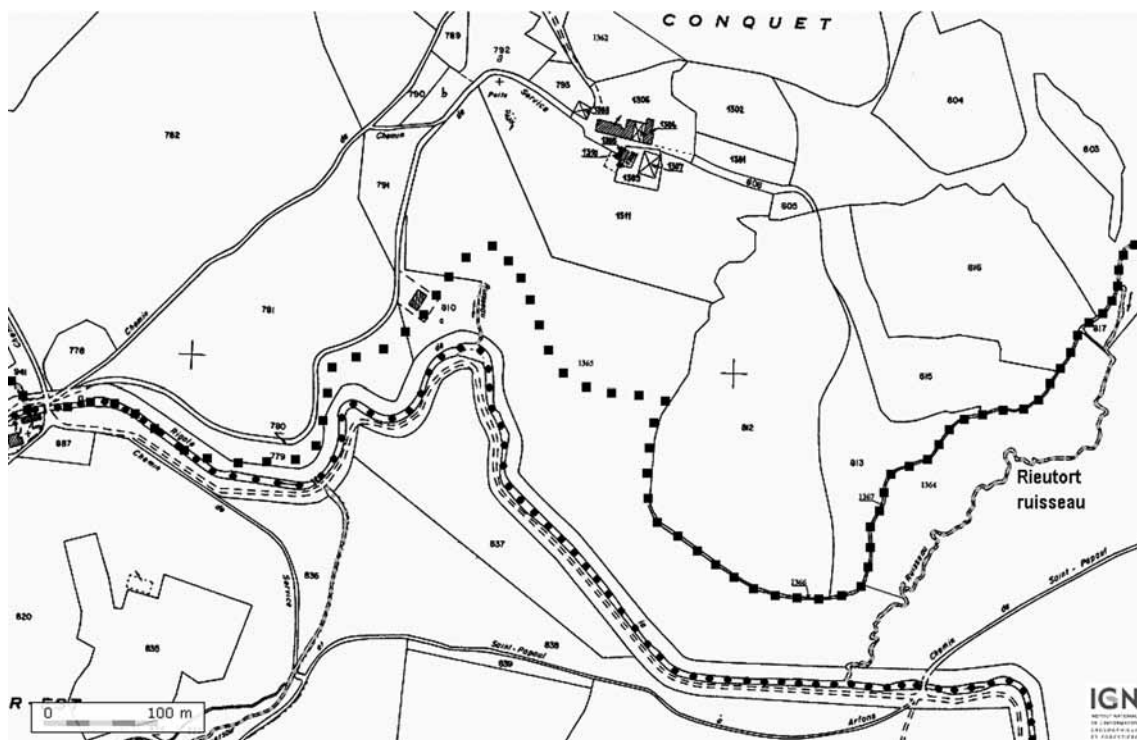


Fig. 11 – Plan cadastral du secteur Le Conquet

*Fond de carte Géoportail/IGN*

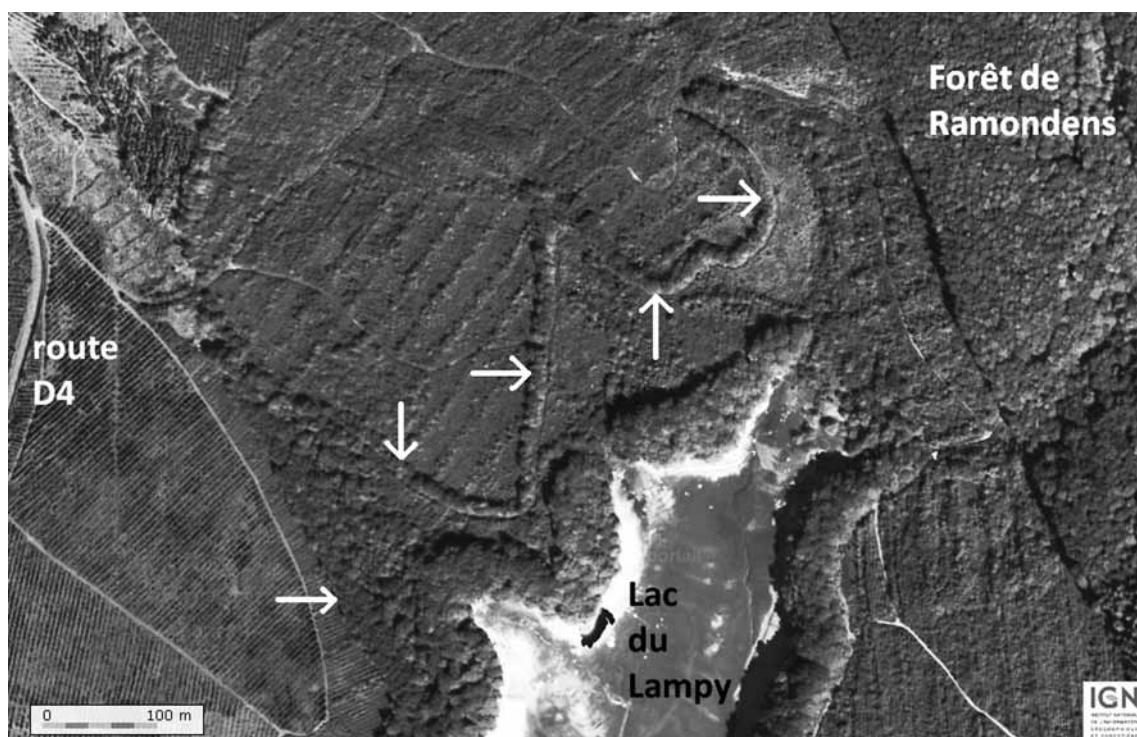


Fig. 12 – Photo aérienne du secteur nord du Lac du Lampy

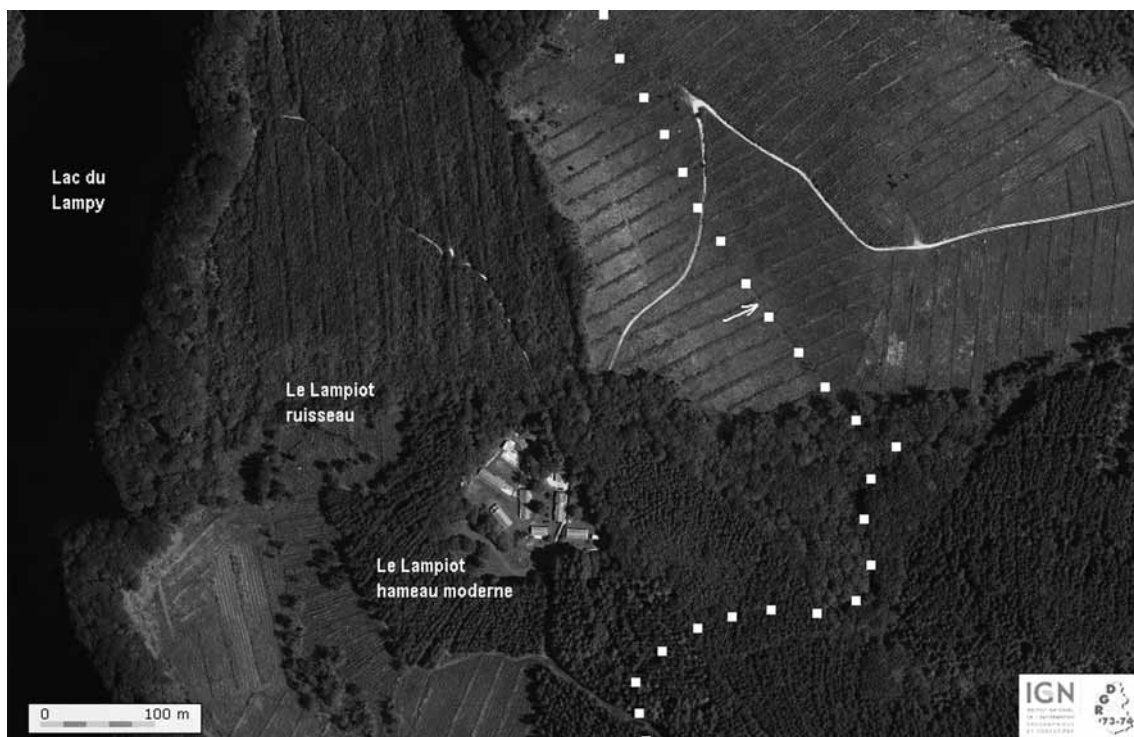
*Photo de fond Googlemap/IGN*

ci-dessus, se situe en bordure du secteur portant, sur le cadastre de 1833, le vocable de *Plo de pouteou* (sur la carte IGN actuelle : Plo du poteau), et qui est constitué par le sommet presque plat de la croupe séparant le Lampiot de la Vernassonne, autour du point coté à 686 m. Les érudits locaux ont établi qu'à cet endroit s'élevait jadis le gibet de la seigneurie de Ramondens. Sa situation, à un carrefour à la limite de la seigneurie, est d'ailleurs caractéristique des sites traditionnellement choisis pour l'implantation d'un gibet. Il est donc quasiment certain que le signe cruciforme représente non pas un monument religieux, ni une borne, mais une potence qui s'élevait à quelques mètres seulement de la borne moderne n° 10.

Le lieu-dit « *Les Tantes* » est situé entre les ruisseaux de Lampiot et de Reynaud. Il ne figure sur aucune carte actuelle ou ancienne. Andréossy y a représenté un curieux édifice que l'on a du mal à identifier et qui ne ressemble à aucun des autres bâtiments dessinés sur le plan. Le toponyme ne pourrait-il pas se lire tout simplement « les tentes » ? Et, en effet, le dessin peut évoquer un chapiteau, comme on en fabriquait à cette époque, avec un mat central et des piquets périphériques, entre lesquels étaient tendues des toiles, inclinées au milieu pour former toit, verticales en périphérie pour faire mur. Dans ce cas il pourrait peut-être s'agir de la base logistique du chantier de la rigole, un camp de toile où la maîtrise avait en quelque sorte ses « bureaux », où l'on stockait le matériel, et où des personnels pouvaient manger et dormir, car il est vraisemblable que tous ne regagnaient pas leur domicile chaque soir. Cela expliquerait qu'il n'en reste plus aucune trace. Cet endroit pourrait se situer au voisinage de l'embranchement (altitude 686 m) de la route forestière « du Poteau à La Galaube ». Cet emplacement, sur un terrain quasiment horizontal, près de chemins conduisant à Saissac, Ramondens et Arfons, à proximité de sources (en contrebas, au sud-est), et à égale distance des extrémités du chantier, était très favorable à l'implantation d'un tel camp. Et il a pu être réutilisé lors du creusement de la rigole définitive. Les lettres que Riquet envoya à Colbert les 31 juillet et 3 septembre 1665 depuis le « Bois de Ramondens » venaient sans nul doute de ce camp.

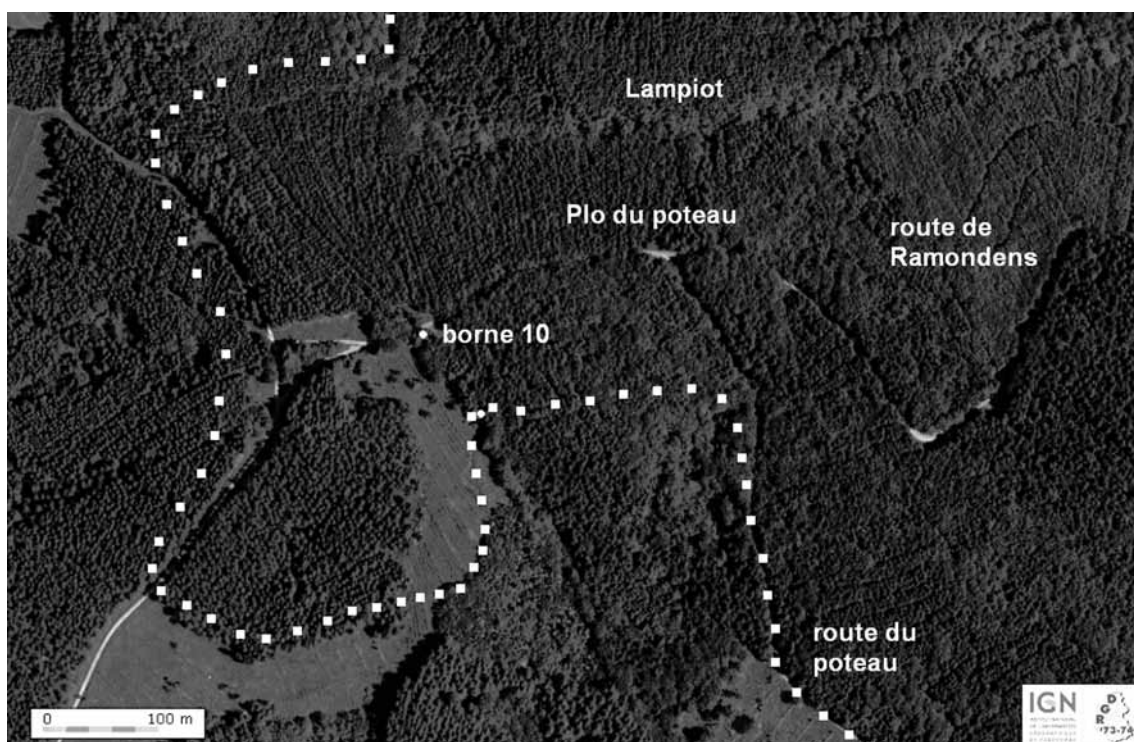
Le méandre de la rigole dont il est fait état un peu plus haut est aussi placé à l'est d'un hameau nommé « *Leganez* ». Les cartes anciennes et modernes ne mentionnent pas ce nom mais on peut raisonnablement penser qu'il s'agit là de la transcription défectueuse du toponyme « Le Cammas » qui est un hameau, maintenant en ruine, qui domine l'actuel barrage du Lampy-Neuf et qui figure sur toutes les cartes. Cette identification est d'ailleurs confirmée par Vauban qui, dans son mémoire de 1686, utilise ce nom de *Leganez* pour désigner ledit barrage du Lampy-Neuf dont il préconise alors la construction et qui sera réalisé un siècle plus tard.

Nous disposons donc là de bons indices pour localiser l'emplacement de la rigole d'essai dans ce secteur.



**Fig. 13 – Photo aérienne du secteur Lampiot – Bordeneuve**

*Photo de fond Géoportail/IGN*



**Fig. 14 – Photo aérienne du secteur du Plo du Poteau**

*Photo de fond Géoportail/IGN*

La carte d'Andréossy montre clairement que la rigole d'essai coupait le Lampiot (nommé *Lampillon* dans les documents de l'époque) en amont de son confluent avec le Lampy (lequel confluent se trouve maintenant sous les eaux du lac du Lampy-Neuf), ce qui est tout le contraire de la situation actuelle où la rigole franchit le Lampy très en aval de ce confluent.

Après avoir traversé le Lampiot, la rigole d'essai remontait assez longuement le vallon du Lampy avant de franchir ce torrent puis de redescendre au sud en sinuant au fond des combes de trois affluents (les deux plus abondants sont nommés dans la « *Relation* » : *Fonprovenque* et *Fonblanche*). Elle obliquait ensuite vers l'ouest pour rejoindre le bassin du Rieutort. Ce changement de direction s'opérait au nord d'un lieu-dit nommé « *Salvaire* » que l'on ne trouve pas non plus sur les cartes. Par contre il existe juste à l'ouest de l'actuel lac du Lampy un hameau nommé Leignes<sup>10</sup> qui figure sur toutes les cartes et qui, dans ce contexte, correspondrait assez bien à *Salvaire*. Il est possible que le lieu ait changé de nom peu après le passage d'Andréossy, ou encore que ce dernier ait confondu le nom de l'endroit avec celui du propriétaire ou de l'occupant.

Dans le vallon du Rieutort, selon la carte, la rigole semblerait à première vue contourner ce cours d'eau à sa source. Néanmoins, la « *Relation* » nous apprend qu'elle va « *jusques au Rieutort où la dite rigole prend le lit naturel de Rieutort qui est fort bon, dans un petit vallon tout près contenant quatre-cent-seize toises (= 811 m)* ». Quittant ensuite ce ruisseau elle descendait le vallon en rive droite, passant au sud de la ferme du Conquet, et enfin, obliquant au nord, rejoignait le Sor après être passée sous un pont plus important que ceux rencontrés avant le Lampiot. Ce pont correspond au vieux *chemin de Saint-Papoul à Arfons*, porté sur le cadastre, et marque la fin réelle de la rigole. Au-delà, les eaux devaient, comme pour l'épanchoir actuel, se déverser dans le talweg escarpé qui rejoint le lit du Sor.

## Les documents auxiliaires

Outre la carte d'Andréossy de 1666 et la « *Relation* » de 1665, d'autres documents peuvent encore nous aider dans nos investigations.

Si la carte IGN et le cadastre nous permettent au premier chef de localiser certains lieux, ils peuvent en outre nous fournir des indications supplémentaires.

Sur le cadastre on trouve dans le secteur du Conquet, sous le n° 814<sup>11</sup> (Fig. 11), une parcelle très étroite et très longue qui semble être une dérivation du Rieutort.

---

10 - Ce lieu-dit désigne une ferme, proche d'une source, et, à 200 m de là, une grande villa dominant le lac du Lampy. Seule la ferme est ancienne.

11 - Cette parcelle a été récemment divisée en deux. Numéros actuels : 1366 et 1367.





**Fig. 15 – Forêt domaniale de Ramondens, ancienne grange du monastère de Prouilhe : vieille borne de limite mise en place à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le bas-relief figurant une croix inscrite dans un rectangle est vraisemblablement de cette époque. Le « f » (pour forêt domaniale) a probablement été gravé (en creux) au XIX<sup>e</sup> siècle par l'administration des Eaux et Forêts. La mise en peinture est actuelle.**

*Photo G. Crevon*

**Fig. 16 – La borne n° 10 au bord de la route forestière de Galétis à Ramondens et Arfons, près du Plo du Poteau, à la limite du Tarn et de l'Aude. Date du XIX<sup>e</sup> siècle.**

*Photo G. Crevon*



Reportée sur la carte IGN, elle se détache de ce ruisseau vers l'altitude de 628 m et suit visiblement une courbe de niveau pendant plus de 800 m avant de s'interrompre brutalement. Il pourrait s'agir d'un vestige de la rigole d'essai dont la pérennité aurait été assurée par sa réutilisation pour l'irrigation des prairies, ce qui expliquerait son individualisation sur le cadastre.

Dans le secteur nord-ouest du lac du Lampy, la carte IGN porte un chemin qui semble horizontal, d'altitude 665 m et dont le tracé évoque bien les sinuosités de la carte d'Andréossy. Sur la photographie aérienne IGN (Fig. 12), ce tracé se lit très nettement, étant marqué par une végétation très fournie. Il pourrait réutiliser la rigole d'essai.

À l'est du lac du Lampy, dans les parages du chemin qui relie le hameau du Lampiot à la ferme de Bordeneuve la photo aérienne (Fig. 13) montre curieusement une discontinuité nette dans des plantations. Cet indice coupe le chemin un peu en dessous du lacet. Reporté sur la carte IGN il semble pratiquement horizontal. Ce pourrait être la trace d'un fossé.

Entre le Lampiot et l'Alzeau, la carte IGN nous montre une voie que le cadastre nomme « *route forestière du Poteau à la Galaube* ». Elle part de l'endroit que j'identifie avec « *Les Tantes* ». Sur une grande partie de son trajet, son altitude correspond à celle de la rigole d'essai. Il est probable que ceux qui l'ont construite au xx<sup>e</sup> siècle (elle ne figure pas sur les cartes antérieures) ont adopté ce tracé parce que, sur ce tronçon à flanc de montagne, l'ancienne rigole était devenue un chemin forestier apprécié dès lors que son rôle hydraulique était terminé.

La base Mérimée du service des Monuments Historiques a inscrit à son inventaire<sup>12</sup> les « *vestiges de la chaussée de Coudières ou rigole d'essai de Riquet dans la Montagne Noire* » qu'elle décrit « *en pierre sèche, en ligne courbe, à demi détruite* ». Elle la place entre les parcelles 149 et 203 du cadastre, ce qui la situe en aval du pont des Coudenasses.

## La reconstitution du tracé

Muni de tous ces renseignements, nous pouvons maintenant tenter de tracer un itinéraire hypothétique de la rigole d'essai sur une carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Sur ce type de document figurent des lignes de niveau qui nous sont indispensables pour pouvoir tracer un parcours qui présente une pente constamment positive, bien qu'extrêmement faible.

---

12 - Sur les instances de Michel Adgé.



**Fig. 17 – Vestiges de la rigole d’essai au sud de la ferme du Conquet**

*Photo G. Crevon*



**Fig. 18 – Vestiges de la rigole d’essai à l’ouest du lac du Lampy**

*Photo G. Crevon*

Nous allons partir du site actuel du déversoir du Conquet, car c'est le seul endroit de la rigole d'essai que nous connaissions avec certitude. Il est évident qu'il n'était pas question, pour Riquet, d'engager des travaux trop onéreux et de creuser de grandes tranchées ni d'élever de grands barrages pour un simple ouvrage probatoire. Il a donc dû passer « à niveau » le col du Conquet qui sépare le bassin du Sor de celui du Rieutort. Il faut donc prendre comme altitude de référence celle que devait avoir ce col avant qu'on n'y creuse la tranchée actuelle. Celle de l'épanchoir du Conquet étant à peu près de 618 m au niveau du tablier du pont, et la tranchée étant profonde de 8 m, nous fixons notre référence à 626 m. C'est en gros l'altitude de la route actuelle qui dessert la ferme du Conquet, face à l'endroit où la tranchée est la plus profonde. La rigole d'essai devait donc occuper jusque-là l'emplacement de la rigole définitive, puis longer un petit moment la route actuelle, contourner le vallon au sud-ouest de la ferme du Conquet en restant à peu près parallèle à la courbe de niveau 630 m et se rapprocher ensuite du Rieutort. Puis elle devait remonter au nord-est en longeant ce ruisseau pour finalement rejoindre son lit vers 628 m. Une petite digue en travers de ce dernier devait alors en dériver les eaux dans la rigole.

Pour passer de là dans le bassin du Lampy on n'a pas le choix : il faut traverser le large col vers 657 m d'altitude à 500 m au nord du château de Buisson (sur la carte IGN on le localise entre les deux courbes à 660 m qui l'encadrent au NE et au SW et les deux intercalaires à 655 m au NW et au SE). On a vu plus haut que Riquet utilisait tout d'abord le lit du Rieutort. Il devait l'emprunter jusque vers 653 m, où il le quittait par le talweg affluent descendant du col susdit, qu'un nouveau tronçon de rigole permettait de rejoindre.

Le dit col à 657 m constitue donc maintenant la nouvelle référence d'altitude et on peut donc continuer à tracer l'itinéraire en respectant cette cote. Cela nous conduit vers l'embranchement du chemin desservant la ferme de Leignes, puis à suivre l'isohypse<sup>13</sup> 660 qui passe juste au nord de ces bâtiments. On aboutit alors rapidement sur le versant ouest du vallon du Lampy, à une vingtaine de mètres au-dessus du niveau maximal du lac. On remonte alors vers le nord en sinuant dans les multiples petits vallons affluents. Dans le secteur nord-ouest du lac du Lampy on s'appuie sur le chemin horizontal trouvé sur la carte IGN. On traverse ensuite la limite entre l'Aude et le Tarn autour de 665 m, au nord-est de l'arrivée d'eau du torrent du Lampy dans le lac actuel du même nom. La rigole remonte alors vers le nord le long de ce torrent en s'en rapprochant progressivement pour le croiser vers 667 m au sud du chemin forestier suivi par le GR7. À partir de là on repart plein sud toujours en se guidant sur la courbe de niveau et on peut estimer qu'on traverse le chemin joignant le Lampiot (hameau) à Bordeneuve vers 669 m et qu'on atteint le Lampiot (ruisseau) vers 670 m.

---

13 - Isohypse : courbe de niveau.



**Fig. 19 – Vestiges de la rigole d’essai au nord du lac du Lampy-Neuf**

*Photo G. Crevon*



**Fig. 20 – Vestiges de la rigole d’essai en rive gauche du ruisseau du Lampy**

*Photo G. Crevon*

De là, pour rejoindre le bassin de la Vernassonne on dispose de deux cols où passe la route forestière de Saissac à Ramondens. Le plus près est au sud à 678 m sur la limite entre les deux départements où devait se dresser la croix signalée par Andréossy, le second est au sud-ouest à 673 m. C'est vraisemblablement ce dernier qu'a choisi Riquet puisque c'est le plus bas.

On repart ensuite vers l'est à l'altitude fixée par ce passage et on arrive assez rapidement à la route forestière « du Poteau à La Galaube » qui est globalement horizontale. La rigole d'essai occupait probablement le même emplacement ou tout au moins un emplacement proche. On traverse ainsi la Vernassonne vers 677 m. Juste après, dans le bois d'Abadie, la rigole devait passer en contrebas de la route actuelle, car cette dernière monte à plus de 700 m afin de ne pas sortir de la forêt domaniale, pour la rejoindre aux endroits où celle-ci passe autour de 680 puis, plus loin, de 682 m. On contourne ainsi tout le massif de Ramondens. Après avoir franchi le Cantemerle, on traverse un collet au nord-est d'un contrefort culminant à 679 m. Dans le Trabès del Touart on passe vers 684 m. On franchit les Coudières vers 686 m, en contrebas du pont des Coudenasses. De là on contourne l'éperon culminant à 717 m qui domine l'actuelle Prise d'Alzeau, et après avoir fait le tour dans le fond d'un petit vallon (qui dans la « *Relation* » est appelé *ruisseau du Cros*) on rejoint l'Alzeau autour de 688 m vers La Galaube.

## Les vestiges

Ce tracé hypothétique s'accorde finalement plutôt bien avec la carte d'Andréossy. Il restait à tester sa validité en recherchant sur le terrain les vestiges éventuels encore visibles de cette rigole d'essai : des fossés, des talus, des chaussées, des sentiers, des chemins pourraient être ces témoins si leur altitude est compatible.

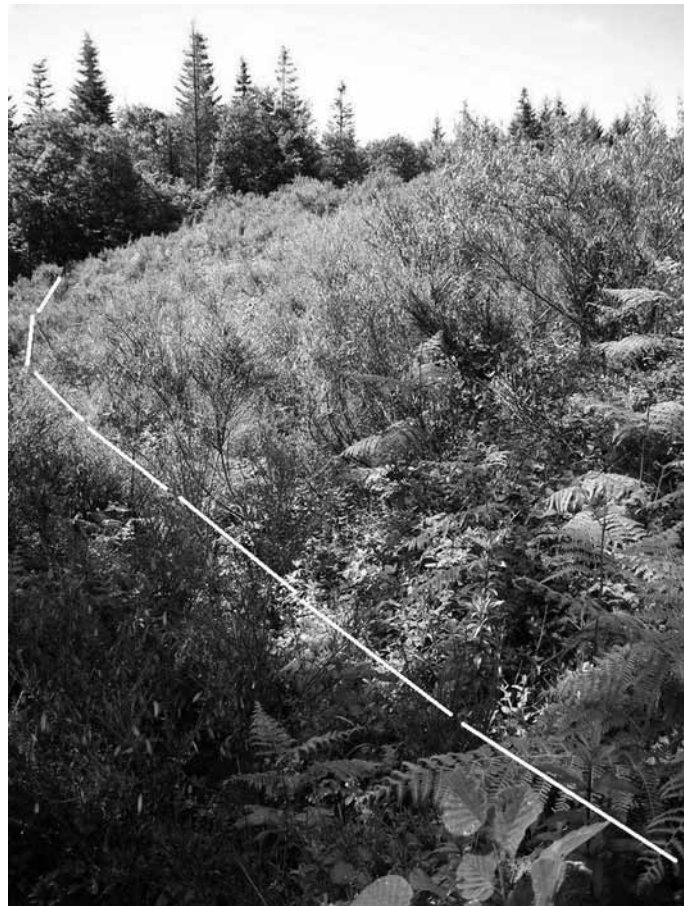
Voici ce que j'ai trouvé au cours des prospections auxquelles je me suis livré :

- un vestige de fossé, assez comblé, mais suffisamment marqué sur plusieurs dizaines de mètres sur une espèce de terrasse en pente entre la route de desserte de la ferme du Conquet et la rigole actuelle ; sa trace débute au sommet de la première tranchée ;
- la parcelle 814 du cadastre du Conquet est effectivement un fossé, présentement plus ou moins comblé suivant les endroits mais bien marqué et souligné par des souches disposées régulièrement sur ses deux bords (Fig. 17) ;
- un fossé parfois fortement comblé, mais la plupart du temps très bien marqué, que l'on peut suivre longuement au-dessus du sentier faisant le tour du lac du Lampy-Neuf, à l'ouest de cette pièce d'eau et au nord de Leignes (Fig. 18) ; au sud, ce fossé passe à l'angle d'une maisonnette de Leignes que ce sentier longe à son début ; au nord, lorsqu'il croise le premier ruisseau abondant on a la surprise de trouver un petit barrage



**Fig. 21 – Vestiges de la rigole d’essai au nord-ouest du Plo du Poteau, dans les parages du hameau (moderne) du Lampiot**

*Photo G. Crevon*



**Fig. 22 – Vestiges de la rigole d’essai au sud-ouest du Plo du Poteau, au sud du dôme à 684 m**

*Photo G. Crevon*

retenant une mare (pesquier) à laquelle est accolée un réservoir cubique fermé ; ici la rigole d'essai a visiblement été réutilisée jusqu'à une époque récente pour alimenter le hameau de Leignes et probablement irriguer ses jardins ou ses champs ;

– au nord du même lac, après le pesquier, le chemin forestier horizontal d'altitude voisine de 665 m figuré sur la carte IGN est totalement envahi par la végétation, il longe en contrebas un fossé bordé d'arbres et d'arbustes sur ses deux côtés (Fig. 19) : la croissance de ces derniers a dû être favorisée par les eaux de pluie retenues dans le creux ; son gabarit est le même que celui du tronçon précédent ;

– un fossé, ancien mais bien net, à l'est de ce segment, près du virage en épingle d'un grand chemin forestier, et recoupé par un sentier ; ce fossé aboutit dans ce chemin forestier, ici horizontal, qui a visiblement pris sa place sur une bonne longueur ;

– 300 mètres plus loin vers le nord, lorsque ce chemin forestier se met à monter, le fossé s'en détache et on peut le suivre longuement ; il traverse le torrent de Lampy au niveau d'énormes rochers de quartz, puis repart vers le sud où on peut le suivre encore sur une longue distance bien qu'il soit souvent envahi par les ronces ou les houx ; juste après avoir franchi le Lampy il est taillé à flanc d'un haut talus terreux (Fig. 20) qui était ainsi décrit dans la « *Relation* » : « *Et auprès de Lampy le penchant est si grand qu'il a fallu escarper de la hauteur de 3 à 4 toises (6-8 m) pour joindre le dit Lampillon à Lampy et maintenant tout est éboulé pour n'être que de méchant sable* » ;

– à l'est du lac, un talus, pouvant représenter les déblais de creusement d'un fossé, croise le chemin (GR7) qui relie le hameau du Lampiot à Bordeneuve en dessous du lacet, vers 670 m ;

– dans les bois de pins à l'est et au sud du hameau moderne du Lampiot, une trace de fossé, souvent brouillée par l'exploitation forestière (Fig. 21) ;

– à 300 m de l'extrémité occidentale de la route « *du Pla du Poteau à La Galaube* » (Fig. 14), un fossé longe le mur de soutènement de la route en s'en écartant au fur et à mesure que celle-ci s'élève ; il peut être suivi vers le nord puis l'ouest sur 300 m environ jusqu'à un ruisseau où l'on trouve une borne carrée (n° 9) balisant la forêt domaniale de Ramondens ; au-delà du ruisseau il est très encombré par les ronces (Fig. 22) mais on peut continuer à le suivre jusqu'à ce qu'il entre dans un bois bordant la route ;

– en allant dans l'autre sens à partir du même point, un long tronçon de la route recouvre visiblement l'emplacement de la rigole d'essai, compte tenu de la direction de celle-ci auparavant et du fait qu'on n'en trouve aucune trace des deux côtés ;

– en contrebas du pont sur la Vernassonne un fossé parfois profondément marqué peut être suivi vers le sud (Fig. 23) puis l'est sur 1 200 m, il est souvent encombré soit par la végétation soit par les abattis des forestiers ; par leurs charrois ces derniers ont beaucoup dégradé les flancs du fossé ;





**Fig. 23 – Vestiges de la rigole d’essai à l’est de la Vernassonne**

*Photo G. Crevon*



**Fig. 24 – Vestiges de la chaussée du ruisseau des Coudières**

*Photo G. Crevon*

– à 80 m en aval du pont des Coudenasses sur le torrent des Coudières on trouve en rive gauche un empilement encore très partiellement appareillé de blocs grossièrement équarris : ce sont les restes de la chaussée répertoriée par les Monuments Historiques (Fig. 24). Ces restes se situent au pied d'une paroi rocheuse ainsi décrite dans la « *Relation* » : « *Et auprès du dit ruisseau (des Coudières) il s'y trouve un rocher escarpé de la même qualité (granit) [que les] précédents, de seize à dix-huit toises (≈ 31 à 35 m) de large et de douze (≈ 24 m) de long sur un grand penchant* » ;

– au niveau de ces vestiges on peut suivre sur 250 m en rive droite la trace d'un fossé ancien sensiblement horizontal ;

– de même, en rive gauche, ce qui est maintenant un sentier horizontal est indubitablement le vestige d'un ancien fossé, des blocs marquant encore, de ci de là, son bord aval. Il fait le tour par le sud de l'épaule culminant à 717 m dont il franchit l'arête sud-est par une entaille nette pratiquée dans la roche. Remontant ensuite vers le nord, après un détour au fond d'un petit vallon il semble rejoindre le lit de l'Alzeau au voisinage de la prise d'eau du moulin de La Galaube qui se trouve sur la rive opposée<sup>14</sup> ;

– des mesures de niveau, menées depuis l'extrémité du sentier qui au fil du temps s'est substitué à la rigole d'essai, indiquent que la prise d'eau de cette dernière se situait vraisemblablement une cinquantaine de mètres en amont du pont de La Galaube<sup>15</sup>, grossièrement en contrebas du lacet de la route (Fig. 26). Juste à l'amont de cet endroit le torrent coule au pied d'une pente très raide où affleurent beaucoup de gros rochers. Ce lieu correspondrait assez bien à la description donnée dans la Relation. Le seuil rocheux qui crée une chute notable sur le torrent (Fig. 25), dont j'ai fait état au début de cette étude, se trouve à une soixantaine de mètres en aval du même pont. Si l'on admet que l'aspect des lieux a pu évoluer depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, ce seuil correspondrait assez bien au second endroit rocheux escarpé mentionné dans la dite Relation, et sa distance de la prise d'eau supposée est cohérente. Nous sommes donc bien ici sur le site de la prise d'eau de la rigole d'essai et on peut identifier à coup sûr le « *moulin de Calz* » au moulin de La Galaube.

---

14 - Je remercie MM. Alain Couzinié, maire d'Arfons, et Pierre Portes, son adjoint, de m'avoir montré sur le terrain les traces subsistant dans les parages de l'Alzeau.

15 - Michel Adgé la place à environ 10 m en amont du pont de La Galaube où la rive présente une profonde « encoche » oblique dont le « bec » est formé par un gros rocher équarri.

16 - Plusieurs indices laissent penser que cet endroit a servi de carrière de pierre pour les habitants du hameau de La Galaube, et en particulier pour bâtir la muraille qui constitue la paroi sud-ouest du réservoir du moulin tel qu'on peut le voir aujourd'hui.



**Fig. 25 – La Galaube : le vieux moulin sur l'Alzeau**

*Photo G. Crevon*



**Fig. 26 – La Galaube, amont du pont : site présumé de la prise d'eau**

*Photo G. Crevon*

## En guise de conclusion

Malgré leur disparition à plusieurs endroits, soit par les effets de l'érosion météorologique, soit par ceux des travaux agricoles ou forestiers, ou leur masquage par des routes ou des chemins modernes, ces traces, dans l'ensemble très discrètes et situées dans des endroits très peu fréquentés, composent un tracé cohérent qui est indubitablement celui de la rigole d'essai.

Riquet avait suivi là un itinéraire relativement simple et économique, qui correspond au devis<sup>17</sup> qu'il avait rédigé dès 1663. Pour atteindre l'Alzeau depuis le Sor en minimisant la distance à parcourir, il avait recherché les cols les plus pratiques permettant de franchir les croupes allongées qui séparent les vallons descendant du massif sommital. Il les avait reliés par des segments de rigole, empruntant lorsque c'était avantageux des sections de ruisseaux : le Rieutort principalement.

Ce faisant il s'était notablement écarté du projet compliqué et coûteux, élaboré par les experts de la commission de 1664, qui prévoyait notamment de construire plusieurs grands barrages dits « de regonflement », un tunnel entre le vallon du Sor et un affluent du Lampy, et d'emprunter sur une bonne longueur les lits du Lampy et du Lampiot.

Le tracé définitif de la rigole de la montagne obéira à une autre contrainte : celle de rester à la plus faible altitude possible. Il ne pourra donc emprunter que les seuls cols compatibles ou pouvant être excavés à faible coût, et devra contourner les épaulements. Il reprendra en gros, dans son tout premier tronçon le parcours de 1665. Mais, une fois parvenu au Rieutort, il n'empruntera ce torrent que sur une courte distance et rejoindra rapidement le vallon du Lampy au prix d'une belle tranchée. Il n'utilisera pas non plus le lit du Lampy ni celui du Lampiot, son affluent pour rejoindre l'itinéraire d'essai. Après avoir fait le tour d'une croupe conséquente, il restera à une quarantaine de mètres en dessous du trajet probatoire pour rejoindre l'Alzeau très en aval du moulin de Calz, évitant ainsi les pentes abruptes des parages de ce dernier, ainsi que celles du Touart.

Il est certain que le creusement de la rigole d'essai avait permis à Riquet, à ses géomètres et à ses contremaîtres de montrer leur savoir-faire, mais aussi d'acquérir une expérience précieuse. Le traçage et la réalisation de la rigole définitive devront sûrement beaucoup aux leçons qu'ils en auront tirées. Et le concept du barrage « *de regonflement* », proposé par les experts de la commission de 1664, sera définitivement écarté. Le seul barrage que construira Riquet, celui de Saint-Ferréol, gigantesque pour l'époque, sera uniquement destiné à former un réservoir en prévision des mois d'étiage.

---

17 - Archives du Canal du Midi, 1-9.

La recherche des restes de cette rigole probatoire vieille de quelque 350 ans a été une activité passionnante. Dans la réalité les trois phases que j'ai décrites se sont entremêlées, une prospection infructueuse sur le terrain entraînant une analyse plus approfondie des données disponibles, l'élaboration de nouvelles hypothèses et leur vérification *in situ*. Il est émouvant d'avoir retrouvé cet ouvrage en se guidant essentiellement sur une carte de son époque, relativement rudimentaire, mais finalement suffisamment précise. Et tout aussi émouvant de constater que cette rigole, destinée avant tout à démontrer la faisabilité d'un projet, n'a pas eu une existence aussi éphémère qu'on pouvait le supposer puisque deux de ses tronçons au moins ont été utilisés ensuite pour l'irrigation de parcelles agricoles, et que d'autres ont servi de guides pour tracer des chemins et des routes forestières.

Ces humbles vestiges, témoins d'une phase décisive de l'aventure du Canal du Midi, mériteraient certainement d'être sauvegardés et protégés.

#### **Note sur le gibet de la seigneurie de Ramondens** [voir page 21]

Jean-Michel Doudiès, juin 2013, *Arfons et Ramondens : des hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem aux dominicaines de Prouilhe*.

Le 27 mars 1330 les fourches patibulaires de la seigneurie haut-justicière de Ramondens furent dressées en un lieu appelé depuis « Plo du poteau » (Archives Départementales de l'Aude, pièce H402). Le criminel Jean Ferron y fut exécuté en 1341 (A.D.11 / H405). Un plan, levé en 1784, annexé à un mémoire du Monastère de Prouilhe contre le sieur Roudière, propriétaire du Fajal (A.D.11 / H770) permet de localiser le dit poteau avec précision. Celui-ci se dressait en bordure de la route de Saissac à Ramondens, à l'extrémité d'un muret de clôture qui existe toujours, face à l'actuelle borne n° 10.

# La réalisation de la rigole d'essai

(texte ajouté à la Petite Bibliothèque n°181, publiée en juin 2012 par l'auteur, Gérard Crevon, en 2015)

L'objet officiel de ce petit canal de dérivation était de faire la preuve que l'on pouvait amener en grande quantité l'eau de la Montagne Noire jusqu'au seuil de Naurouze où le canal de navigation projeté aurait son « point de partage ». Cependant pour Riquet l'enjeu était beaucoup plus critique : il s'agissait en même temps de démontrer qu'il était, lui, totalement capable de conduire un chantier de l'envergure du gigantesque ouvrage projeté.

Mis à part Charles d'Anglure, l'archevêque de Toulouse qui l'avait découvert, bien peu lui reconnaissent jusqu'alors les talents dont il estimait être doté et beaucoup le considéraient comme un personnage secondaire. Le projet de canal qu'il avait soumis en novembre 1662 avait bien intéressé Colbert et le Roi au point qu'ils convoquent une commission pour trancher sur sa faisabilité ou son impossibilité. Mais pour éclairer celle-ci on ne lui avait attribué qu'un rôle subalterne d'informateur extérieur.

Et lorsque la commission s'était rendue sur le terrain en novembre et décembre 1664, c'étaient les experts nommés par les commissaires qui avaient décidé des itinéraires que devraient suivre le canal de navigation et les rigoles qui auraient à l'alimenter. Celui qu'ils avaient tracé dans la Montagne Noire pour récupérer les eaux de l'Alzeau, de la Vernassonne, du Lampy et du Rieutort était d'une complexité assez décourageante, avec en particulier deux grands barrages sur le Lampy et le Rieutort, et un tunnel percé sous la crête séparant la vallée du Rieutort de celle du Sor<sup>1</sup>.

Pour Riquet le seul moyen de démontrer le bien-fondé de ses vues, sa compétence et ses dons d'organisateur était de réaliser une rigole d'essai. C'est ce qu'il suggéra d'abord aux membres de la commission puis à Colbert lui-même, allant jusqu'à lui proposer de financer ces travaux et de n'en être remboursé que si leur résultat était positif<sup>2</sup>.

Les commissaires rendirent leurs conclusions à la mi-janvier 1665 : comme nous l'avons vu ils avaient prudemment retenu l'idée d'une rigole d'essai, et en recommandaient l'exécution.

Le Roi prit leur avis en considération. Logiquement, il allait confier la direction de sa réalisation à son représentant dans la Province : l'Intendant de Languedoc, Claude Bazin de Bezons<sup>3</sup>.

Ce dernier projetait de faire piqueter l'itinéraire par les experts de la Commission et d'adjuger les travaux de creusement par tronçon à divers entrepreneurs en suivant les règles habituelles de passation des marchés. Riquet se rendit à Paris auprès de Colbert et manœuvra si adroitement qu'il finit par obtenir l'attribution de la totalité des travaux.

Le 27 mai, le Roi le commettait pour réaliser cet ouvrage probatoire sous l'autorité de Bezons et Tubeuf<sup>4</sup>. Après s'être concerté avec ces derniers<sup>5</sup>, Riquet démarra le chantier vers la mi-juillet et commença logiquement par le segment montagnard.

## Le songe de Saint-Germain

A la fin du même mois, depuis sa base logistique de la Montagne Noire, Riquet écrivait à Colbert une bien étrange lettre<sup>6</sup> qui mérite d'être citée in-extenso :

« Au bois de Ramondens, le dernier juillet 1665  
Monseigneur,

*Je réponds à la lettre qu'il vous a plu de m'écrire du 17 de ce mois et je vous donne avis que mon travail s'avance, de sorte que la fin ne sera guère éloignée de son commencement et que bien des gens seront surpris du peu de temps que j'y aurai employé et du peu de dépense que j'y aurai faite. Quant à la réussite elle est infaillible, mais d'une manière toute nouvelle et où jamais personne n'avait pensé. Je me compte dans ce nombre car je puis vous jurer, Monseigneur, que le chemin par où je passe maintenant m'avait toujours été inconnu, quelque diligence que j'aie faite pour le découvrir. La pensée m'en vint à St-Germain<sup>7</sup> : j'en songeai les moyens, et, quoique fort éloigné, ma rêverie s'est trouvée juste sur les lieux. Le niveau m'a confirmé ce que mon imagination m'avait dit à deux cent lieues loin d'ici. Par cette nouveauté, j'ai dispensé mon travail de tout regonflement et de toute chaussée et de toute mine<sup>8</sup>, et je le conduis par la superficie de la terre, par enfoncements égaux et par pentes naturelles, en sorte que je rends la chose aisée et d'entretien facile, et je décharge la grande rigole de dérivation d'environ quatre cent mille livres de dépense que les regonflements, les chaussées et les mines auraient été évalués, outre le long temps qu'il aurait fallu pour l'assemblage des matériaux et pour la construction.*

*Voilà, Monseigneur, à quel état j'en suis. Et voici la réflexion morale que j'ai faite à ce sujet : je conviens que l'on peut tout ayant la grâce ; étant vrai que celles que je reçus un jour de vous, étant à St-Germain, produisirent la pensée qui donne tant de facilité à mon ouvrage : une étincelle de votre grand génie passa dans le mien petit, j'en fus échauffé et j'entraî dans un enthousiasme qui causa cette heureuse production par*

1. G. Crevon, *La rigole de la montagne (Canal du Midi), un difficile traçage*. Les Cahiers de l'Histoire de Revel n°18, janvier 2013. Voir en particulier la carte p. 54.

2. ACM-33-7 f° 47 et ACM-33-12 f° 112, lettres de Riquet à Colbert du 23.11.1664 et du 20.12.1664

3. Claude Bazin de Bezons avait été le représentant du roi au sein de la commission de 1664.

4. Charles Tubeuf venait d'être adjoint à Bazin de Bezons comme second intendant de Languedoc.

5. Riquet rencontra les Intendants de Languedoc le 3 juillet à Montpellier (document 2). A la suite de cette réunion ceux-ci rendirent une ordonnance (document 3).

6. ACM-33-43 f° 483, lettre de Riquet à Colbert du 31.07.1665. Toutes les transcriptions ont été adaptées en français actuel.

7. Riquet était revenu voir Colbert à la Cour à St-Germain-en-Laye au moment où le Roi prit l'arrêt de réalisation de la rigole d'essai.

8. *Regonflement* : il s'agissait d'élever le niveau de l'eau dans une vallée au moyen d'un barrage (chaussée) jusqu'à une altitude suffisante pour qu'elle puisse passer facilement dans une vallée mitoyenne. *Mine* : tunnel pour atteindre le même objectif lorsque le regonflement était impraticable.

laquelle je peux dire, parlant par hyperbole, qu'à peu de frais j'ai comblé les vallons, aplani les montagnes et contraint les eaux à m'obéir. Je ferai la mesure des eaux au temps de la plus grande sécheresse et en présence de Messieurs les Intendants, et je prouverai par des raisons de fait que nous en avons suffisamment, mais cela n'empêchera pas que je conseille les magasins<sup>9</sup> pour la commodité des pays qui ont accoutumé de s'arroser des ruisseaux que je prends.

Si vous ne le désapprouvez pas, Monseigneur, j'irai à Paris en septembre car j'aurai fini ma rigole d'essai en ce temps-là, et, comme j'ai repris la santé<sup>10</sup>, je n'appréhende plus le voyage, joint que je crois nécessaire que j'aie l'honneur de vous voir avant la tenue de nos états<sup>11</sup>. Il en sera fait comme il vous plaira, et je suis toujours avec respect et soumission, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Riquet »

La première chose que nous révèle ce courrier c'est que Riquet n'a pas suivi le chemin qui était prévu officiellement. Lorsqu'il était à la Cour, à la fin du mois de mai, il aurait eu, sous l'influence de Colbert, une extraordinaire révélation qui lui aurait inspiré un itinéraire bien meilleur que celui élaboré par les commissaires en novembre de l'année passée. Inspiration que les nivellements exécutés sur place un peu plus tard lui auraient confirmée.

Dans l'année qui avait suivi sa première proposition, Riquet avait établi un premier devis<sup>12</sup> succinct qui donnait néanmoins quelques précisions et en particulier des distances. Si l'on compare l'itinéraire réalisé pour la rigole d'essai avec celui qui se dégage de ce devis de 1663, on constate une concordance assez sensible. Lorsqu'il est passé à l'action, Riquet s'est donc affranchi du projet établi par les commissaires pour mettre en œuvre ses propres conceptions. Quand décida-t-il de ne pas respecter les plans officiels ? Fut-ce seulement au moment d'entreprendre les travaux ? Il semble qu'au contraire la chose ait été largement préméditée. Dès le lendemain de sa nomination, par un court mémoire<sup>13</sup> qu'il lui adressait, Riquet demandait à Colbert la liberté d'utiliser ses niveleurs personnels. On en déduit qu'il avait déjà décidé de suivre son propre tracé et qu'il ne voulait pas que des niveleurs « étrangers » s'en aperçoivent et rapportent la chose au ministre, ce qui n'aurait pas manqué de se produire si on lui avait imposé les niveleurs qui avaient participé

aux travaux de la commission<sup>14</sup>. Néanmoins certains indices suggèrent que sa décision avait une origine encore plus lointaine. Dans sa lettre de novembre 1664 traitant des travaux de la commission dans la montagne ne déclarait-il pas déjà à Colbert :

« ... tout le monde conclut ... qu'il y a suffisamment de l'eau dans les ruisseaux proposés, mais qu'on ne peut les joindre et les conduire au balancier et lieu de distribution<sup>15</sup> qu'avec grandes dépenses et difficultés. J'en conviens, Monseigneur, mais comme j'en conçois la chose d'autre manière que les autres ne la conçoivent, pour l'avoir longtemps étudiée, je n'y trouve pas les obstacles que l'on peut s'imaginer, et désirant de faire voir que je suis assez juste en pensées, s'il est absolument besoin que j'en fasse l'épreuve et les avances à mes dépens et pertes, je m'y engagerai volontiers par un forfait ... »

Il exprimait là, de manière voilée, sa déception de voir les experts de la commission élaborer un tracé sans requérir son avis et établir un projet bien plus compliqué et coûteux que celui qu'il était en mesure de leur indiquer. S'il y a une chose qu'il avait, lui, particulièrement approfondie c'est bien la manière de récupérer les eaux dans la Montagne Noire, et il offrait déjà de démontrer concrètement que sa solution était meilleure. Ce qu'il réitérait et précisait dans sa lettre du mois suivant.

Riquet mit à profit les affaires urgentes que les Intendants avaient à traiter en Vivarais et qui allaient les tenir éloignés du chantier de la rigole un bout de temps. Il démarra rapidement les travaux et les mena à un rythme accéléré. Il attendit presque un mois avant d'avouer à Colbert qu'il avait pris des libertés par rapport au projet officiel, et il inventa à cet effet une énorme fable. Il était évident qu'il devait donner une explication mais qu'il ne pouvait pas se permettre de critiquer ouvertement les commissaires. Pour limiter l'effet négatif de sa conduite il montrait tous les avantages que présentait sa solution : une relative facilité d'exécution et des économies substantielles, et en outre il attribuait à Colbert lui-même le mérite de l'avoir inspiré, donnant à cette occasion un exemple grandiose de flatterie courtoise, assorti d'une belle fanfaronnade. Colbert fut-il dupe ? Sa réponse le laisserait croire<sup>16</sup>. Le 14 août il lui écrivait en effet :

« Monsieur,  
J'ai reçu vos deux lettres des dernier juillet et 4 août par lesquelles j'ai été très aise de voir l'espérance où vous êtes du succès du grand dessein de la jonction des mers. Et comme vous avez été celui qui l'avez fait renaitre de notre temps et qui avez donné les premières dispositions, vous ne devez pas douter que, outre la gloire que vous en acquerez, le Roi ne vous

9. Dans leur procès-verbal les commissaires avaient recommandé la construction de 15 ou 16 barrages sur les ruisseaux de la montagne pour constituer des réserves en prévision des mois de pénurie.

10. « J'aurai repris ma santé » : Riquet était atteint du paludisme et en avait périodiquement des accès parfois violents.

11. la tenue de nos états : il s'agit de l'assemblée annuelle des Etats de Languedoc, qui débutait traditionnellement à la fin de l'automne.

12. ACM-1-9. Michel Adgé a établi que ce document datait de 1663.

13. « ... Ledit Riquet souhaiterait de pouvoir faire le choix, savoir la nomination, des niveleurs dont il doit se servir, car s'il ne l'a pas, et qu'il soit obligé de prendre de nouveaux venus au lieu de ses ordinaires, il aura double peine à venir à bout de son entreprise, car il faudrait des années entières pour faire connaître le pays à des gens qui n'y ont jamais été. ... » (ACM-2-8).

14. On doit cette observation à Michel Adgé (Thèse universitaire de 2011).

15. Balancier et lieu de distribution : point de partage du canal de navigation

16. La réussite éclatante de la rigole d'essai masqua complètement la désobéissance de Riquet que personne ne releva. Plus tard l'attitude de Colbert changea et il eut un jour une réaction stupéfiante. Dans sa lettre du 18 février 1677 à l'intendant d'Aguesseau, successeur de Bazin de Bezons, il écrivit, parlant de Riquet : « ...Cet homme a fait comme les parfaits menteurs ... » Douze ans après, se souvenait-il encore de cette épiode ?

*en sache beaucoup de gré, Sa Majesté ayant résolu de le faire exécuter par vos soins par préférence à tous autres. Ainsi, quand la rigole d'essai sera achevée, à quoi vous ne trouverez pas les obstacles qu'on avait d'abord appréhendés, vous pourrez vous mettre en chemin pour venir ici, vous priant cependant de bien discuter tous les moyens que vous avez en main pour faire trouver au Roi celui d'y fournir en partie afin qu'étant digéré nous puissions ici les proposer à sa majesté...<sup>17</sup> »*

La réduction des coûts et des difficultés avait eu manifestement un impact notable.

Ainsi, avant même la fin du chantier, les hautes autorités étaient convaincues qu'il se terminerait heureusement et reconnaissaient en Riquet l'homme de la situation. Ce dernier avait gagné la partie. Le canal allait se faire et il en serait le maître d'œuvre.

A y regarder de plus près, bien des faits sont troublants dans cette affaire.

Dans les travaux publics, la règle était déjà à cette époque de diviser un ouvrage de quelque importance en plusieurs tranches, et de lancer des appels d'offre pour choisir les entrepreneurs. Alors pour quelle raison supérieure Colbert avait-il adjugé l'intégralité du chantier à Riquet sans le mettre en concurrence ?

Le prétexte qu'il invoquait pour utiliser ses niveleurs personnels était visiblement fallacieux, comment le ministre avait-il pu l'admettre ?

Et enfin, comment un homme aussi intelligent et méfiant que Colbert aurait-il pu croire un seul instant l'histoire rocambolesque du songe de Saint-Germain ?

Aussi je soupçonne fortement Riquet et Colbert d'avoir été de connivence ! Si c'est bien le cas, toutes ces questions trouvent leurs réponses d'un coup.

En mai, à Saint-Germain, Riquet aurait réussi à persuader Colbert que la solution des commissaires était inepte et que la sienne était réaliste. Mais désavouer publiquement la commission officielle était hors de question. Alors Colbert et Riquet seraient convenus d'agir discrètement. L'histoire du songe de Saint-Germain n'aurait été destinée qu'à brouiller les pistes, et vue sous cet angle elle est bien plus subtile qu'elle ne paraît !

La rigole de la montagne, commencée vers le 13 juillet était terminée vers le 20 août. On peut dire que ce chantier de 16 Km fut mené tambour battant. Ceci n'aurait pas été possible si le terrain n'avait pas été parfaitement connu de Riquet et de ses niveleurs et si le tracé n'avait pas été largement dégrossi par avance.

Le chantier de la rigole de la plaine, d'une longueur triple, dura nettement plus longtemps, d'autant que les pluies d'automne l'entravèrent par surcroît. Enfin le 9 novembre l'eau de l'Alzeau coula à Naurouze à l'émerveillement du public, scellant le triomphe de Riquet.

La réalisation de cette rigole probatoire fut la préfiguration magistrale de la formidable aventure qui allait suivre et nous laisser un ouvrage que tout le monde admire encore plus de trois siècles après.

Accessoirement, son histoire illustre à merveille un aspect fondamental du caractère de Riquet : son extraordinaire ténacité. Autant il sait abandonner son

idée initiale lorsqu'une autre lui paraît meilleure, qu'il en soit lui-même l'auteur ou qu'une autre personne la lui ait proposée, autant il la défend avec le plus grand acharnement lorsqu'il est convaincu d'avoir raison. Et pour atteindre son but il n'hésite pas, s'il le faut, à employer la ruse. Oui, Riquet était un personnage hors du commun.

---

17 . Pierre Clément, 1867 : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, tome 4, p. 305.





**Les Amis des Archives de la Haute-Garonne**

11-14, bd Griffoul-Dorval

31400 Toulouse

Tél. le premier mercredi du mois : 05 62 26 85 72  
(jour de permanence)

ISSN : 1762-4649

Site internet de l'association : [www.2a31.net](http://www.2a31.net)

Courriel de l'association : [amis.archives@laposte.net](mailto:amis.archives@laposte.net)